



Conseil de la Ville

**Règlement RV-2015-14-22 modifiant le Règlement
RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Grille des spécifications applicable à la zone H2225

La grille des spécifications applicable à la zone H2225, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée:

- 1° par l'ajout du groupe d'usages C1 et des spécifications afférentes à celui-ci;
- 2° par l'ajout, à la case afférente à « Usage spécifiquement prohibé », de « C109, C113 et C114 ».

Ces modifications sont indiquées à l'annexe A du présent règlement.

Adopté le 19 mai 2015

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 27 JUIN 2015